

Journée de grève des AED, poursuivre la mobilisation pour de réelles avancées !



Mercredi 27 mai, plus de 30 représentant·es des AED se sont rassemblé·es devant la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), à Paris, et sont venu·es crier leur colère. Mais elles et ils étaient plus nombreux·euses dans les lycées à mobiliser en faisant valoir leur droit de grève.

Lors de ce rassemblement les AED ont exprimé leur désarroi mais aussi leur colère face à une précarité institutionnalisée (salaire, temps de travail, absence de formation, public qui est de plus en plus en difficulté) mais aussi l'attachement à leur métier et le rôle central pour les lycées qu'elles et ils

jouent au quotidien.

Une délégation d'AED, accompagnée par des représentant·es de l'Élan Commun a rencontré M. FOURESTIER, adjoint délégué au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences et Mme CHENAL, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération.

Après une prise de parole des AED pour décrire leur conditions de travail et de vie au quotidien, les échanges ont porté sur le revendications suivantes :

- Une augmentation des salaires et la mise en place d'une grille de rémunération pour les AED en CDI et CDD
- L'application immédiate de mesures d'urgence, normalement la revalorisation triennale des agent·es en CDI, la revalorisation des heures de nuit et la gratuité des repas pris lors des services
- Un véritable droit à la formation
- Un véritable droit à la mobilité
- Des dotations supplémentaires en Assistant·es d'Éducation afin d'assurer la sécurité, l'encadrement et l'accompagnement des élèves
- La création d'un véritable statut de fonctionnaire pour les AED.

Cette journée de mobilisation témoigne aussi d'un dialogue social en panne qui a conduit à cette journée d'appel à la grève.

Les réponses de l'Administration ont été décevantes au vu de

l'étendue des demandes et des attentes des agent·es.

- La rémunération : pas de grille salariale, augmentation triennale possiblement mise en paie en juillet.
- Droit à la mobilité : pour l'Administration, cela devrait être possible, mais la mise en place d'une mobilité générale ne pourra pas se faire. Il faudra prendre directement contact avec les établissements espérés pour savoir si la mobilité est possible...
- Droit à la formation : le catalogue des formations nationales et régionales est insatisfaisant pour un métier qui se professionnalise. La DGER va initier une remontée de terrain concernant les besoins des AED.
- Les missions : la DGER s'est engagée sur un travail permettant d'apporter des précisions et de cadrer l'activité des AED.
- Les dotations : elles sont insuffisantes, mais la DGER n'a pu jusque là obtenir les crédits nécessaires permettant une augmentation des dotations
- Un statut : l'Administration, malgré l'insistance des AED, a rappelé que cette thématique serait traitée en interministériel.

L'échange n'a donc pas abouti à des réponses satisfaisantes, c'est pourquoi les représentant·es des AED demandent un vrai calendrier de travail avec l'Administration pour obtenir des avancées.

A très court terme, il est nécessaire que la rémunération des AED en CDD et en CDI soit revalorisée notamment avec l'évolution du SMIC, que la revalorisation triennale des AED en CDI soit effective, qu'un groupe de travail issu du CSA EA soit mis en place avec comme objectif la réécriture de la note de service AED qui date de 2003 !

Il est nécessaire également que le SRH et la DGER précisent aux autorités académiques et aux Directions d'EPL que les CDD doivent être prolongés et la CDISATION mise en place pour les agent·es quand les besoins sont maintenus.

En l'absence de véritables engagements, nous appelons les AED à participer massivement à la prochaine mobilisation du 2 juin prévue à l'Éducation nationale. La voix de chacun·e permettra de faire levier pour obtenir de vraies réponses à nos revendications légitimes.